AMPLEGEST

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

M.H.L.B

Fonds Commun de Placement : OPCVM géré par AMPLEGEST

La SICAV est un OPCVM nourricier de la part NC du FCP NOVA PATRIMOINE

Nom de l'initiateur : AMPLEGEST
Code Isin : FR0000173593
Site internet : www.amplegest.com
Devise du produit : Euro
Contact : Appelez le 01 40 67 08 40 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de la SICAV en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMPLEGEST est agréée en France sous le n° GP-07000044 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/10/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : M.H.L.B est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'uneSociété d'Investissement à Capital Variable.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : La SICAV est créée pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider de la dissolution ou de la fusion de la présente SICAV à son initiative.

Objectifs : Le fonds étant nourricier de la part NC du FCP maître NOVA PATRIMOINE, les actifs sont composés au minimum à 85% de l'actif de de la part NC du FCP NOVA PATRIMOINE. Les 15% maximum restant peuvent être investis dans des liquidités à titre accessoire et/ou des instruments financiers dérivés dont l'objectif est la couverture uniquement. L'objectif de gestion de la SICAV est similaire à celui de la part NC du FCP maître NOVA PATRIMOINE, minoré de ses frais d'investissements.

Ce Fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à 3,55% par an sur la durée de placement recommandée (3 ans). Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le Fonds, multi-classes d'actifs, cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant. Le portefeuille est contraint par une limite de volatilité : volatilité annualisée de 5% sur l'horizon de placement du fonds.

Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des titres vifs, des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Pour ses investissements en OPC et ETF, le fonds a vocation à utiliser dans des produits classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». Les OPC et ETF sous- jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. L'univers d'investissement de départ est constitué d'émetteurs qui appartiennent aux indices Bloomberg World Large & Mid Cap Price Return Index (WORLD:IND) et Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value Unhedged EUR (LECPTREU) et ainsi que, dans la limite de 10%, des valeurs qui sont identifiées par l'équipe de gestion comme répondant à la stratégie du fonds tant au niveau financier qu'au niveau extra-financier.

A partir de cet univers d'investissement initial, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

- *Exclusion des valeurs dites « interdites » pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com.*
- *Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et jugées non investissables par le comité controverse et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses), ainsi que les sociétés caractérisées par un Red Flag et/ ou une note CCC par MSCI*
- *Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des piliers ESG, E, S et G (cf. code de transparence). La mise en œuvre de ces filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de minimum 20%, réalisée d'une part sur l'univers d'investissement actions pour l'investissement de la poche actions du portefeuille et d'autre part sur l'univers d'investissement obligataire pour la part obligataire du portefeuille. Le fonds applique ainsi une démarche de sélectivité et effectue une analyse ESG portant sur un minimum de 90% des émetteurs privés détenus en direct (hors dérivés, Obligations d'Etats ou d'émetteurs assimilées et liquidités). Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité.*

Le Fonds s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- *De 0% à 65% sur les marchés actions internationales de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :*
- *de 0 à 30% en actions de petites capitalisations (<150 millions €) et de moyennes capitalisations (<1md €)*
- *de 0 à 30% en actions de pays émergents (hors OCDE). De 0% à 120% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notations, via des titres vifs, des OPC, y compris des ETF, dont :*
- *de 0 à 50% en instruments de taux spéculatifs.*
- *de 0 à 50% en instruments de taux de pays émergents (hors OCDE) La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre -1 et +8. De 0% à 60% au risque de change sur des devises hors euro.*

- *L'exposition aux secteurs liés aux matières premières et métaux précieux physiques est limitée à 10% de l'actif net. Ces investissements sont effectués via des titres vifs et des OPC, y compris des ETF.*

Le Fonds peut investir au-delà de 20 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, y compris des ETF, et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Le Fonds peut intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels, utilisés à titre de couverture et/ ou d'exposition aux risques actions, taux et change dans le respect d'une exposition globale brute de 180% maximum de l'actif net tout en respectant la limite d'engagement à une fois l'actif.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est identique à celui du FCP maître NOVA PATRIMOINE à savoir : Néant.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ ou distribution des revenus. L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des revenus.

Investisseurs de détail visés : La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme (supérieure à 3 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

Dépositaire : CACEIS Bank

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs actions sur demande auprès CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque jours jusqu'à 9 heures 30 (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée sur les cours de clôture de J et publiée en J+1. Le fonds adopte les deux outils de gestion de la liquidité suivants : Mécanisme de plafonnement des rachats « Gates », activable dans des conditions exceptionnelles uniquement, et Swing Pricing. Les conditions et modalités de déclenchement de ces outils sont précisées dans le prospectus.

Informations complémentaires : Les actionnaires de la SICAV peuvent obtenir sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com, gratuitement, auprès de la société de gestion un exemplaire des statuts et des rapports annuels et semestriels de la SICAV, lesquels sont disponibles en français. La valeur liquidative est disponible sur simple demande écrite à l'adresse contact@amplegest.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

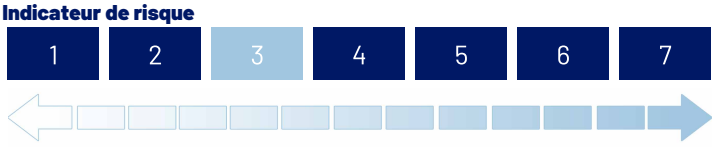

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : La SICAV peut être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut baisser.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes la baisse sensible de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de change : La SICAV peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios	Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 370 €**	**8 910 €**
	Rendement annuel moyen	-16.30%	-3.76%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 600 €**	**10 130 €**
	Rendement annuel moyen	-4.03%	0.44%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 340 €**	**10 830 €**
	Rendement annuel moyen	3.39%	2.70%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**11 070 €**	**11 420 €**
	Rendement annuel moyen	10.73%	4.53%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2024 et décembre 2025, intermédiaire entre mars 2019 et mars 2024 et favorable entre janvier 2016 et janvier 2021.

Que se passe-t-il si AMPLEGEST n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts.
Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

Investissement : 10 000 € Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**2 075 €**	**2 918 €**
Incidence des coûts annuels (*)	20.94%	9.61% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.
Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12.31% avant déduction des coûts et de 2.70% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	10.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 €
Coûts de sortie	10.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.93% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	174 €
Coûts de transaction	0.01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site. www.amplegest.com.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de 3 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un dispositif de plafonnement potentiel des rachats est prévu pour le Produit. En tant que nourricier, la SICAV supporte le mécanisme de Gates mis en place sur le FCP maître. Veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement de La société de gestion, d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier : AMPLEGEST – 50 boulevard Haussmann, 75009 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amplegest.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Si la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le porteur, ce dernier a alors la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF :
https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Pour obtenir toutes informations relatives aux performances passées, veuillez adresser votre demande à l'adresse contact@amplegest.com.
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : maximum 10 ans en fonction de la date de création de la part.

MHLB est classifié catégorie « Article 8 » au sens du Règlement « SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Avant sa souscription, l'investisseur souscrivant des parts du Produit reçoit au minimum le présent document, le prospectus et le règlement du Produit. Le dernier rapport annuel, la dernière valeur liquidative des parts du Produit sont disponibles sur le site internet de la société de gestion. Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM maître NOVA DYNAMIQUE, sont disponibles sur simple demande auprès d'Amplegest et sur le site www.amplegest.com.